

RÉDUCTION DES FRAIS DE GARDE À 10 \$ PAR JOUR EN SASKATCHEWAN D'ICI AVRIL 2023

Les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada sont heureux d'annoncer que les frais de services de garde réglementés défrayés par les parents seront réduits à 10 \$ par jour à compter du 1^{er} avril 2023.

La Saskatchewan est l'une des premières provinces canadiennes à atteindre ce jalon. En effet, notre gouvernement devance de trois ans son échéancier tel qu'il est indiqué dans [*l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*](#) visant à diminuer à 10 \$ par jour les frais de garde d'ici 2025-2026.

« Le gouvernement de la Saskatchewan s'est engagé à investir dans des services de garde abordables, inclusifs et de grande qualité qui procurent aux enfants un départ positif dans la vie, tout en laissant aux parents la flexibilité et le choix d'avoir une carrière et une famille », a déclaré le ministre de l'Éducation, Dustin Duncan.

Les parents dont les enfants sont âgés de moins de six ans et qui fréquentent une garderie réglementée à temps plein peuvent s'attendre à payer 217,50 \$ par mois. Les réductions des frais permettront aux familles d'économiser en moyenne entre 395 \$ et 573 \$ par mois pour chaque enfant de moins de six ans, comparativement à la moyenne des frais en vigueur au 31 mars 2021.

« Nous sommes parvenus aujourd'hui à concrétiser une grande réalisation pour les familles en Saskatchewan. En travaillant ensemble, les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan ont devancé de trois ans l'échéancier qu'ils s'étaient fixé en matière de services de garde abordables. Nous continuons nos efforts en vue d'atteindre d'autres cibles importantes dans le système pancanadien, comme la création de places et l'appui au personnel en éducation de la petite enfance, pour faire en sorte que chaque famille puisse accéder à des services de garde de grande qualité, abordables, flexibles et inclusifs », a déclaré la ministre fédérale de la Famille, des Enfants et du Développement social, Karina Gould.

Cette réduction des frais pour les parents est la troisième réduction depuis la signature de *l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*, en [août 2021](#) (communiqué en anglais). L'accord prévoit près de 1,1 milliard de dollars d'investissement du gouvernement fédéral répartis sur cinq ans destinés aux programmes et services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants âgés de moins de six ans en Saskatchewan.

En date du 31 décembre 2022, un total de 19 790 places en garderie réglementées sont exploitées dans 144 collectivités partout en Saskatchewan. Dans le cadre de l'Accord, les

gouvernements accordent aussi un financement pour offrir gratuitement de la formation et de l'éducation afin d'augmenter le nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance, des hausses salariales pouvant atteindre 5 \$ l'heure ainsi qu'une gamme de subventions pour les établissements de garderies réglementées.

« Ces subventions aident les familles comme la mienne parce que ma femme et moi travaillons tous les deux et nous avons deux enfants », affirme Sanjay Patel, un parent de Saskatoon dont les enfants fréquentent une garderie familiale résidentielle réglementée. « Avec les plus récentes réductions des frais de garde pour les parents, je vais probablement économiser entre 500 \$ et 600 \$ par mois comparativement à l'année dernière. Ce sera d'une grande aide pour ma famille, car il nous restera plus d'argent pour d'autres choses dont la famille a besoin. »

-30-

Renseignements :

Heather McKerracher
Ministère de l'Éducation
Regina
Téléphone : 306-787-5589
Courriel : heather.mckerracher@gov.sk.ca

Mohammad Hussain
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Karina Gould,
mohammad.a.hussain@hrsdc-rhdcc.gc.ca